

Quand le message explique la nécessité de fortifier le pouvoir, il trouve à droite et au centre de vifs applaudissements. La gauche reste muette et sombre. Au moment du dépôt de la proposition Changarnier la gauche exige la lecture des noms des signataires de la proposition et accompagne ces noms d'exclamations ironiques. La proposition d'appel au peuple qui est faite ensuite par M. Echassériaux est interrompue par de nombreux commentaires impatientes et ironiques à la fois. Quand M. de Goulard vient ensuite déclarer que nous avons besoin de stabilité, la gauche et la droite soulignent également ce mot, la première sur le ton de la provocation. M. le duc de Broglie, venant appuyer la demande d'urgence, attire surtout les témoignages d'animadversions de la gauche; ce sont des interruptions constantes. Quand un discours de M. Dufaure, on le considère généralement comme une très-habile mesure pour marquer la défaite de la gauche. Aussi lorsque M. Buffet fait observer qu'il est impossible de confondre le vote sur l'urgence avec les autres votes la netteté des paroles du président de l'Assemblée obtient un succès unanime; la résistance qu'y oppose M. Rouher soulève une ironie générale. — A. Z.

M. Magne va déposer un projet de loi soumettant à un régime particulier le département des Landes, afin de mettre un terme aux incendies qui désolent ce pays et détruisent les forêts de pins. Espérons qu'on étendra ces sages dispositions à la grande région de landes boisées qui est à cheval sur les départements de la Charente-inférieure et de la Gironde, dans les arrondissements de Jonzac et de Blayes, et qui, depuis deux ans, a vu d'innombrables et formidables incendies.

Le général Chanzy vient d'adresser à M. Léon Say, président du centre gauche, une longue lettre dans laquelle le gouverneur de l'Algérie déclare qu'il persiste à se rallier au manifeste du centre gauche qui a été publié il y a plusieurs mois lorsqu'il était président du centre gauche. Toutefois le général expose que ses fonctions militaires actuelles lui interdisent de venir défendre publiquement ses sentiments.

L'Union publie une lettre d'un certain nombre de négociants de Paris à M. Dröuin, député de la Seine. Les signataires constatent que le commerce de Paris considère la restauration de la monarchie comme un désastre.

S'il faut en croire le *Moniteur universel*, M. de la Boullerie a annoncé aux principaux fonctionnaires de son département qu'il quittait le ministère de l'agriculture et du commerce.

Le *Figaro* se dit en mesure d'affirmer que M. Fournier, ministre de France à Rome, va retourner à son poste.

M. le général Le Flô, notre ambassadeur en Russie, est arrivé hier à Paris.

La *Tribune* de Bordeaux, mentionne une circulaire ministérielle qui enjoint à tous les préfets de surveiller avec soin les loges maçonniques de leurs départements respectifs, et de dissoudre celles qui ne se conformeraient pas à leurs instructions.

Le conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation s'est constitué de la manière suivante pour l'année judiciaire 1873-74. Président, M. Darest; premier syndic, M. Mageau; second syndic, M. Clément; secrétaire-trésorier, M. Lefebvre; membres du conseil, M^s Brunon Collet, Bozérian, Christophe, de Valroger et Fosse.

Vous-avez-vous les projets des révolutionnaires sur notre pays? lisez cet entrefilet du *Corriere italiano*, feuille républicaine florentine:

« Pendant que le comité fusionniste faisait des démarches, le parti démocratique ne restait pas les bras croisés. Des comités indépendants ont été organisés dans tous les départements, sous la dépendance d'un comité central résidant à... Des armes et des projectiles explosibles à main, — espèce de bombes Orsini très-perfectionnées, — sont toutes prêtes et en quantités considérables; elles ont été faites pour la plupart hors de France et introduites et distribuées depuis quelque temps déjà. »

« Il est bon que l'on connaisse partout ces détails. Nos confrères de la presse royaliste feront bien de les reproduire. »

« Il faut aussi rapprocher de ce qui précède ce fait divers des journaux de Paris d'aujourd'hui même : »

« Une bombe absolument semblable à celle du complot Orsini a été trouvée hier dans les égouts, au-dessous de la Chaussée-du-Maine. »

« Les cheminées étaient toutes garnies de capsules. »

« Ce mystérieux projectile a été déposé chez M. Gruet, commissaire de police du quartier. »

Une révolution à Saint-Domingue.

Le courrier des Antilles, arrivé en France le 1^{er} novembre, apporte la nouvelle d'une révolution qui vient d'éclater à Saint-Domingue. Le président Baéz a été fait prisonnier par les insurgés et ses fonctions déclarées par acclamation à un Français du nom de Garnier d'Abin, nouvellement débarqué dans l'île.

Trois jours ont suffi pour opérer ce bouleversement; le 17 octobre, le régiment du colonel Rivas s'est révolté sur un motif futile; quelques compagnies appartenant à d'autres corps ont suivi cet exemple. Les habitants se sont partagés en deux camps et une lutte sanglante s'est engagée dans les rues. A la tête des insurgés se faisait remarquer par son intrépidité un jeune homme du nom de Garnier d'Abin, arrivé la veille sur un paquebot venant de Carthagène. A l'issue de la lutte et lorsque le président Baéz et ses ministres ont été faits prisonniers, cet inconnu a été proclamé président de la République. Le 21 octobre à midi, le ministre des Etats-Unis venait le reconnaître. Voilà en quelques mots l'histoire de cette émeute et de cette subite élévation.

D'où vient ce Garnier d'Abin? C'est un des héros de la Commune de Paris. Le 18 mars il commande les fédérés massés sur les buttes Montmartre. Quelques jours après il quitte Paris et se rend à Genève. La guerre civile éclate en Espagne, et il y a quelques semaines Garnier était enfermé à Carthagène avec ces insurgés que toutes les forces de la république madrilène sont impuissantes à écraser. De là ce révolutionnaire cosmopolite passe à Saint-Domingue, arrivé la veille d'une émeute, la commande, et est proclamé le premier des insurgés. C'est, on le voit, un Garibaldi qui a réussi. Le passé de Garnier, avant le 18 mars, est aussi étrange que le présent. Fils d'un menuisier de Montmartre, il quitta à douze ou quinze ans la maison paternelle, s'embarqua sur un navire en partance pour l'Amérique du Sud, et apprit l'anglais et l'espagnol avec cette facilité surprenante du gamin de Paris. Revenu en France, Garnier s'engage, reste trois ans au service et s'y fait remarquer par sa mauvaise conduite. Sa famille le chasse et alors il réussit à se faire admettre comme domestique au service d'une des ambassades siamoises qui, en 1867, vinrent visiter l'Exposition universelle. Il part pour l'Inde, et, dans ce pays du merveilleux, il devient capitaine des gardes du roi de Siam. Pendant trois ans, il exerce ces fonctions et revient en France en 1870. La Délégation de Tours le reçoit avec honneur et le nomme colonel de mobilisés dans le camp du général Lissagarray, autre militaire de la bohème. C'est là que le 18 mars est venu le chercher.

Voici le texte même des dépêches transmises de Saint-Domingue: « Saint-Domingue, 17 octobre, 4 heures du soir. — Le président Baéz n'ayant pas mis en jugement le général Luperon, qui avait tué le colonel Rivas le 22 août dernier, le régiment de celui-ci s'est révolté. D'autres régiments ont suivi son exemple. »

« 18 octobre, 8 heures du matin. — Le président Baéz vient de déclarer Saint-Domingue en état de siège. Toutes les troupes du gouvernement sont consignées. On évalue les forces des insurgés à trois mille hommes. La ville est séparée en deux camps. Les esprits sont très-exaltés; un conflit est imminent. »

« 18 octobre, 10 heures du matin. — Le sang coule dans les rues de Saint-Domingue. C'est un Français nouvellement arrivé d'Espagne qui est à la tête des insurgés. Les généraux Palanco, Luperon et Carceres, vice-président de la République, sont morts. Le général Cabral, alié depuis longtemps, est gardé à vue par les insurgés; ceux-ci se battent avec une très grande bravoure. »

« 5 heures du soir. — Le chef des insurgés se nomme Garnier d'Abin. Le combat continue avec acharnement de part et d'autre. »

« 20 octobre, 2 heures du soir. — Après un combat acharné qui dura cinquante heures, la victoire est restée aux troupes du général Garnier d'Abin, qui fit des prodiges de valeur. On le vit grièvement blessé. Baéz, ses ministres et ses principaux officiers ont été faits prisonniers. Les soldats de Baéz ont fait leur soumission au nouveau gouvernement. Les pertes sont très grandes des deux côtés. Les ministres s'assemblent à quatre heures pour l'élection d'un président. »

« 21 octobre, midi. — Le général Garnier d'Abin a été nommé à l'unanimité moins une voix, président à vie de la République de Saint-Domingue. Le premier acte d'autorité du nouveau président a été de proclamer une amnistie générale, pour les anciens chefs du gouvernement que l'on embarque ce soir, à bord d'un navire en partance pour les Etats-Unis. »

« Un *Te Deum* est chanté à la cathédrale, au milieu d'une foule compacte. Le président Garnier d'Abin, dont la blessure est légère, recevra ce soir les représentants des puissances étrangères. Celui d'Amérique est venu le premier apporter ses compliments au président. »

« 10 heures du soir. — Grande fête à la présidence. Saint-Domingue a illuminé. Les Dominicains sont dans la joie et acclament le président sous ses fenêtres. Le cri de: *Vivent Garnier d'Abin* est dans toutes les bouclies. »

« 2 heures du matin. — Le calme est rétabli. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 5 novembre

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

La séance est ouverte à deux heures vingt-cinq minutes. Le président lit une lettre de Mgr l'évêque de Versailles annonçant que des prières seront dites à la chapelle de Versailles dimanche prochain, conformément au désir exprimé par l'Assemblée. M. Magne, ministre des finances, dépose deux projets de loi, l'un relatif au budget de liquidation pour l'année 1874, l'autre concernant les proportions de nouveaux impôts et d'augmentation d'impôts pour l'année 1874. On procède au tirage au sort des bureaux. Toutes les tribunes sont remplies. L'élément féminin domine dans une assez forte proportion. Vers deux heures un quart, M. Thiers fait son entrée; M. Dufaure l'avait précédé de quelques minutes. M. Germain Casse, le nouvel élu de la Gurdeloupe, a pris place sur les bancs de l'extrême gauche.

A trois heures cinq minutes, le duc de Broglie monte à la tribune et donne lecture du message du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, à l'Assemblée nationale. (Voilà plus haut le texte de ce message) M. Buffet, immédiatement après cette lecture, lit une proposition signée par un grand nombre de membres, aux termes de laquelle le pouvoir exécutif est confié pour dix ans au maréchal de Mac-Mahon. Ce pouvoir s'exercera dans les conditions présentes jusqu'aux modifications qui pourront y être apportées par les lois constitutionnelles. Une commission de trente membres sera nommée par l'Assemblée pour l'examen de cette proposition. M. le président lit les signatures, parmi lesquelles se trouvent celles de M. Plichon, duc d'Audiffret-Pasquier, Diavolet, Lambert-Saint-Croix, Buisson, de Montagnac, etc. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.) M. Eschassériaux monte à la tribune et lit une proposition en 15 articles, portant que le peuple français sera convoqué dans ses comices le dimanche 4 janvier, pour voter sur l'une des trois formes de gouvernement qu'il veut adopter.

Royauté. République. Empire. Chacun des bulletins portera inscrits l'un de ces trois mots. Si, au premier tour de scrutin, il n'y a pas de majorité absolue, on votera le dimanche suivant, et le gouvernement sera proclamé à la majorité relative. Dans le cas où la monarchie serait votée, le trône serait offert au comte de Chambord. Si c'est l'empire, le fils de Napoléon III serait proclamé sous le nom de Napoléon IV. Suivent vingt-et-une signatures: Eschassériaux, Galloni d'Istria, Roland du Lot, Arthur Legrand, Rouher, Abbateucci, etc. M. de Goulard. — Je vous demande l'urgence pour la proposition de la proposition.

Nous rapportons le même sentiment de tous les points de la France. Nous avons constaté le besoin d'apaisement, de stabilité (Très-bien! à gauche), et pour cela il faut un gouvernement qui assure le lendemain, au nom de la France des travailleurs, qui a besoin d'ordre, de stabilité. — Rien de grand, d'utile ne se fait dans le monde sans le temps. Nous devons l'accorder au gouvernement. Nous maintenons d'ailleurs loyalement l'engagement pris par nous de voter les lois constitutionnelles. Nous le ferons dans un esprit résolu conservateur. Mais, pour l'accomplissement de cette tâche il faut beaucoup de temps, des études sérieuses. Après les incidents qui se sont produits, quels que puissent être nos regrets et nos espérances, nous ne devons voir qu'une chose, les intérêts du pays. (Applaudissements à droite.)

M. de Broglie, au nom du gouvernement, vient appuyer la demande d'urgence. Les questions une fois posées doivent être immédiatement résolues. Vous savez avec quelle fiévreuse impatience la France attend une solution. La proposition qu'on vous fait répond à la question posée par le message; vous ne pouvez laisser cette question sans réponse. M. Dufaure. — Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a songé à donner au pays un gouvernement stable et fort. Une de vos commissions avait donné l'ordre de préparer des lois constitutionnelles, et j'ai déposé ces projets. Alors vous avez déclaré que dans le premier mois de votre réunion ces lois seraient mises à l'ordre du jour.

Quant à présent, le ministère vous demande uniquement de fixer la situation du pouvoir exécutif en laissant de côté l'organisation du pouvoir législatif. On répète aujourd'hui ce que nous avons dit. Mais, comme les deux propositions ne sont autre chose que des modifications à nos projets de loi, nous demandons qu'elles soient renvoyées à la même commission. Car lorsqu'on aura constitué un pouvoir exécutif nouveau, en le séparant du pouvoir législatif, on dira: gardons-le; restons dans cette situation.

On a parlé de l'état du pays; mais, quand nous nous sommes séparés, y avait-il un pays plus calme, plus tranquille que la France? Qui l'a troublé? Ce sont les intrigues qui se sont produites, les vaines tentatives pour créer la royauté. Du haut de la tribune je remercie M. le comte de Chambord d'avoir donné un motif d'apaisement par sa lettre. Vous rendez au pays un plus grand service en lui donnant un gouvernement complet. M. Baragnon. — Je plaindrais ceux qui ne jugeraient pas nécessaire d'avoir un pouvoir exécutif stable et fort, avant d'examiner la discussion des lois constitutionnelles.

Je demande donc qu'une commission spéciale soit nommée demain dans les bureaux pour l'examen de notre proposition. Le président est d'avis qu'on doit voter successivement pour chacune des propositions, d'abord pour la question d'urgence, puis pour celle du renvoi à une commission. M. Rouher monte à la tribune. Il votera l'urgence si les trois propositions sont englobées dans un même vote; il craint qu'autrement la conscience des membres de l'Assemblée ne soit gênée.

M. Rouher demande que la première question posée soit celle de savoir si les lois constitutionnelles et les deux propositions, celle de M. Changarnier et celle de M. Eschassériaux, seront renvoyées à la même commission. Il ne faut pas renverser les termes de la question. M. Dapcyne ne partage pas l'avis de M. Rouher. — Les questions complexes sont celles qui embarrassent les consciences. Notre proposition est une, elle est simple, c'est la prorogation des pouvoirs du maréchal. Vous voulez au contraire, vous, monsieur Rouher, nous faire voter une question complexe.

Le président invoque le règlement et maintient le mode de procéder. M. Prax-Paris reprend les arguments de M. Rouher et demande qu'on vote d'abord le renvoi des deux propositions à la même commission. Le président rappelle que d'après le règlement, les propositions, si l'urgence n'est pas déclarée, doivent être renvoyées à la commission d'initiative. (Aux voix!) M. Prax-Paris demande la priorité pour la proposition de M. Dufaure et celle de M. Eschassériaux. La question d'urgence pour la proposition de M. de Goulard et autres, tendant à la prorogation des pouvoirs du maréchal, est mise aux voix et prononcée. On vote ensuite également par assis et levé sur la déclaration d'urgence proposée pour la proposition de M. Eschassériaux. Toute la gauche vote avec le groupe des bonapartistes. Néanmoins l'urgence n'est pas prononcée. La discussion est reprise sur la question de renvoi à la même commission de toutes les propositions. Après quelques paroles de M. de Broglie, M. Jules Grévy monte à la tribune et conteste l'urgence qu'il y aurait à organiser le pouvoir exécutif sans organiser en même temps le pouvoir législatif.

Il nie d'ailleurs formellement à l'Assemblée le droit de créer un pouvoir qui lui survive et ne lui reconnait que des pouvoirs d'administration provisoire. Tout gouvernement créé par elle pour un temps postérieur à son existence serait, dit-il, nul de soi et ne serait accepté ni par le pays, ni par une nouvelle Chambre. Il répète en terminant que la voie dans laquelle voudrait s'engager l'Assemblée est dangereuse, et qu'il ne faut pas s'engager d'une façon hâtive, d'autant plus qu'il n'existe aucun péril en la demeure. Le pouvoir exécutif existe, et le pays est tranquille. M. Grévy descend de la tribune au milieu des applaudissements répétés de la gauche. M. de Goulard lui succède. On a voté au scrutin public sur la proposition de M. Dufaure demandant le renvoi à une seule et même commission de l'examen de la proposition de prorogation des pouvoirs du maréchal et des projets de lois constitutionnelles. M. de Broglie, ainsi que les autres membres de la droite, combattait cette proposition. RÉSULTATS DU VOTE:

Résultats du vote :	
Votants	710
Majorité absolue	356
Pour l'adoption	348
Contre	362

La proposition de M. Dufaure est, conséquence, repoussée à la majorité de voix. La séance est levée à 6 h. 35.

PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

Premier Conseil de guerre, siégeant au Grand-Trianon. Présidence de S. A. Mgr LE DUC D'AUMAL, général de division. Audience du 5 novembre. La séance est reprise à 1 heure 1/4. Le général comte de Palikao est rappelé. M. le président. — Veuillez faire connaître au Conseil les communications que vous avez eues, comme ministre de la guerre avec le maréchal Bazaine, les plans de campagne que vous avez eu connaissance ou dont vous avez été l'auteur relatifs aux armées, et les rapports qui, suivant vous, ont existé entre les généraux? R. — Il y a eu deux phases dans mes communications avec le maréchal Bazaine, phases séparées par la date du 22 août. Jusqu'au 22, je n'ai eu que des rapports insignifiants avec lui. Ce n'est que le 23 que je lui annonçai un grand convoi de munitions.

Le 17, je reçus la nouvelle de la bataille de Gravelotte, sans grands détails; le 18, une dépêche de l'empereur qui me donnait sur cette journée des détails plus circonstanciés, apportés par un officier d'état-major. Le 19, on me remit une autre dépêche du maréchal qui m'annonçait la journée du 18.

Après le 22, j'ai essayé de faire parvenir au maréchal Bazaine des dépêches par des émissaires, mais je les faisais toujours passer sous les yeux du maréchal Mac-Mahon qui pouvait communiquer plus facilement que moi avec Metz. Quant aux plans relatifs à la marche des armées, voici ce que je dois dire: La position de Verdun me paraissait préférable à toute autre pour une jonction des deux armées, mais le 22, cette idée n'était plus aussi avantageuse par suite des événements. Le 22, une conférence fut tenue dans laquelle on prit la résolution de marcher sur Paris; c'était la pensée du maréchal de Mac-Mahon et de l'empereur qui avait prédominé.

Le Conseil des ministres était d'un avis différent, il voulait qu'on marchât au secours du maréchal Bazaine. Je fus donc chargé par lui de présenter au maréchal de Mac-Mahon et à l'empereur les observations les plus propres à les faire revenir sur leur détermination et à les décider à continuer leur marche. Ce qui prouve que ce plan était le meilleur, c'est que j'ai su d'une façon certaine que jusqu'au 27, les Prussiens avaient ignoré les marches du maréchal de Mac-Mahon; on pouvait donc réussir.

Dans ma pensée, en exécutant ce plan, l'armée du maréchal Mac-Mahon n'aurait eu affaire aux corps ennemis que successivement, j'étais donc sûr de la supériorité du nombre et par conséquent du succès. Voilà la raison qui m'a décidé à adopter ce plan. D. A quel point suivant vous devait se faire la jonction? Dans la lettre que le commandant Magnan vous écrivait le 19, il vous indiquait comme un centre important Montmédy, était-ce là votre pensée. R. Je n'en ai eu aucune connaissance.

D. Cette lettre indiquait que l'idée de l'empereur avait changé. Je pensais que vous la connaissiez. N'avez-vous pas reçu une note de Bazaine indiquant que l'armée manquait de munitions? R. Oui, M. le président. D. — Vous rappelez-vous maintenant avoir donné le 19, l'ordre que les disposi-

tifs des mines des chemins de fer des Ardennes ne fussent pas chargés d'avoir en connaissance du changement d'idée de l'empereur? R. — Je ne me rappelle pas si l'empereur m'a écrit, mais je ne rappelle avoir donné ces ordres. J'avais aussi donné l'ordre d'intercepter toutes les communications. D. — Pensez-vous que le maréchal Mac-Mahon pouvait réussir sans être appuyé par Bazaine, le rejoindrait-il à Metz? R. Oui, monsieur le président. Mais il y a eu des retards qui s'y sont opposés. D. Croyez-vous à ce moment que ce serait du côté de Montmédy que devait se faire la jonction. R. C'était indiqué par la position des armées. D. Cette idée vous était-elle venue directement ou indirectement. R. Je crois que j'avais été avisé par le maréchal Mac-Mahon, il me disait que le maréchal Bazaine chercherait à percer par le Nord, c'est-à-dire par Montmédy. D. Avez-vous reçu la dépêche du maréchal Bazaine expédiée le 22 de Longwy? R. Oui, monsieur le président. D. Et vous n'avez pas jugé utile d'en prévenir le maréchal de Mac-Mahon, alors qu'elle contenait de si graves nouvelles. R. Je ne pouvais prévoir, alors que je recevais cette nouvelle, qu'elle ne parviendrait pas à Châlons. D. Mais la restriction contenue dans cette dépêche, pourquoi n'en avez-vous pas tenu compte? M. le commissaire du gouvernement. — Avez-vous des explications à nous donner.

R. Je crois devoir vous dire que j'ai vu brûler les vivres sur le plateau de Gravelotte. Je pense qu'on aurait pu les sauver. Le président félicite le témoin de son courage et de la clarté de sa déposition, en disant qu'il serait désirable que d'autres témoins qui parlent avec plus d'art, s'exprimassent avec autant de précision. Le témoin Benoit est rappelé. Benoit. — Je fus chargé de porter de Verdun une dépêche à Mac-Mahon. Je l'ai remise à l'empereur le 30, vers sept heures du soir. Le témoin Guépratte est appelé. Guépratte. — Je me suis rendu le 18 à Metz pour chercher un aide-major. Le 21, je voulus revenir à Vaux, mais cela me fut impossible. Ma femme est sortie de Metz vers le 30 août et est rentrée à Vaux.

Le témoin Jandelize a fourni un certificat constatant qu'il est empêché. Le greffier lit sa déposition écrite dans laquelle le témoin déclare qu'il s'est rendu à Metz le 22 août, mais qu'il n'a pu en sortir et y est resté jusqu'à la fin du siège. L'audience est suspendue. L'audience est reprise à 3 h. 1/2. Le témoin Blanger est appelé, (35 ans, vigneron à Vaux-sur-Moselle). Parti de Vaux le 28 août, je suis arrivé à Metz sans avoir été arrêté sur ma route et j'y suis resté pendant tout le blocus. Derodet Nicolas, sergent-fourrier d'artillerie. Le 30 août, je me suis rendu à Metz. J'y ai couché et suis revenu le lendemain à Roreuilles. Joly, capitaine. Le 19, je fus chargé de transmettre une dépêche à Metz par le commandant Magnan pour dire au maréchal qu'il y avait des vivres sur la route des Ardennes, mais je ne pus réussir.

M. le baron Labrey, 63 ans, ancien médecin de l'armée. Ayant reçu l'ordre de l'empereur de me rendre auprès du maréchal Bazaine je ne pus parvenir à Metz à cause de la rupture des voies ferrées. Arrivé à Metz, après plusieurs marches et contre-marches, je dus y subir le bombardement à la fin duquel je revins à Paris, en passant par la Belgique. M. l'abbé Mésairie, aumônier, a accompagné M. le baron Larray et a partagé les périlés de son voyage. M. Audant, ancien préfet de Metz. — Sur la demande d'un défenseur autorisé par M. le président, j'ai essayé de répondre le témoin, d'envoyer des émissaires à Thionville, mais je n'ai pas réussi.

M. Darnis, ancien premier président à Metz. — Sur la demande du défenseur je me rappelle avoir eu un entretien avec le ma-

...